

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du vendredi 20 mars 2026

Nombre de Conseillers :

En exercice : 15

Présents : 15

Votants : 15

L'an deux mil vingt-six, le vendredi vingt mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de SERVUZ, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle communale de la mairie, sous la présidence de Monsieur Nicolas EVRARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 16 mars 2026

PRÉSENTS : M. Nicolas EVRARD, Maire – Mmes et MM. Isabelle MOREAU-PETITJEAN, Pascal CROZ, Nathalie HAGENMULLER, Jean-Marc BONINO, Anne-Sophie OBER, Marc BERTHOLMÉ, Pauline CLÉO, Matthieu COMPOIS, Danièle DAVAL, Bruno ONGARO, Tiffany TROLLET, Bradley CARLSON, Laurence BIASINI, Patrick BOUCHARD

Secrétaire de séance : M. Jean-Marc BONINO

SOUS-PRÉFECTURE
DE BONNEVILLE

30 MARS 2026

COURRIER ARRIVÉ

24/2026

Objet : Election des adjoints au maire

Monsieur le Maire rappelle l'article L 2122-7-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que :

« Les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus. »

Monsieur le Maire rappelle la délibération précédente du Conseil Municipal fixant le nombre d'adjoints au Maire à trois.

Il procède à l'élection des adjoints au Maire, sous le contrôle du bureau désigné pour l'élection du maire.

Les listes de candidats au poste d'adjoints au maire sont appelés à se présenter.

Monsieur le Maire enregistre la candidature d'une liste unique, qui sera mentionnée dans les tableaux de résultats par l'indication du nom du candidat placé en tête, à savoir : Pascal CROZ.

Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux à passer au vote à bulletin secret.

Les assesseurs Isabelle MOREAU-PETITJEAN et Tiffany TROLLET procèdent au dépouillement.

Après dépouillement, les résultats du premier tour de scrutin sont les suivants :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de votants (enveloppes déposées dans l'urne) :	15
Nombre de bulletins nuls :	0
Nombre de bulletins blancs :	0

Nombre de suffrages exprimés :	15
Majorité absolue :	8

La liste conduite par Pascal CROZ a obtenu 15 voix.

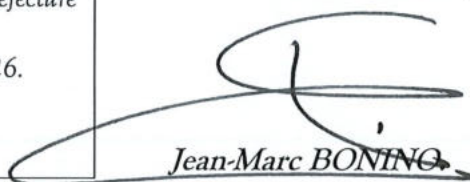
La liste conduite par Pascal CROZ ayant obtenu la majorité absolue des voix au premier tour de scrutin, sont proclamés adjoints au maire de la commune de Servoz et immédiatement installés dans leurs fonctions, à savoir :

- ♦ Monsieur Pascal CROZ..... premier adjoint au maire
- ♦ Madame Isabelle MOREAU-PETITJEAN..... deuxième adjointe au maire
- ♦ Monsieur Jean-Marc BONINO..... troisième adjoint au maire

Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa transmission en sous-préfecture de Bonneville le 23/03/2026 et de sa publication le 23/03/2026.

Fait et délibéré les jour, mois et an susvisés.
Pour extrait certifié conforme.

Le Secrétaire de séance,


Jean-Marc BONINO



Monsieur le Maire,


Nicolas EVRARD.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant le Maire de la Commune de Servoz dans le délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Grenoble par voie postale (2 place Verdun – Boîte Postale 1135 – 38022 GRENOBLE cedex) ou par voie électronique (Télécours citoyens – www.telerecours.fr) dans le délai de deux mois à compter de la notification de la décision ou de sa date d'affichage, ou à compter de la réponse de la Commune de Servoz, si un recours gracieux a été préalablement déposé.